

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 avril 2024

Nombre de membres afférents au conseil syndical: 29

Nombre de membres en exercice: 29

Nombre de membres présents à la séance : 23

Nombre de membres votants : 24 <u>Date de la convocation</u> : 28/03/2024

Présents:

<u>Abergement-de-Varey</u>: Mrs Laurent ROBERT et Stéphan JUENET – délégués titulaires et Mme Danièle MAUFRREY – déléguée suppléante

<u>Ambérieu-en-Bugey</u>: Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian DEBOISSIEUX, Joël GUERRY et Philippe DI PERNA - délégués titulaires

Ambronay: Mrs Ben-Amar NASSIA et Pascal SIMON – délégués titulaires

Ambutrix: Mrs Dominique DELOFFRE et Jean-Claude JOBEZ – déléqués titulaires

<u>Château-Gaillard</u>: Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires et Gilles CELLARD – délégué suppléant

Douvres: M Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey: Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey: Mme Josiane CANARD et M. Gilbert BOUCHON – délégués titulaires

<u>Torcieu</u>: Mme Estelle BARBARIN et M Giacomo VALERIOTI – délégués titulaires et M Vincent CORDOVADO – délégué suppléant

Excusés:

Ambérieu-en-Bugey: M. Jean-Marc RIGAUD

Saint-Rambert-en-Bugey: M. Alexandre LARDAUD donne pouvoir à Mme Josiane CANARD

Absents:

Ambronay: Mme Delphine DANIOU-BLANC

Ambutrix: M. Norbert DAMIANS

Château-Gaillard: Mme VIEIRA Laëtitia

Douvres: Mrs Serge BAILLY, Guy BELLATON et Nicolas BARRIER

Torcieu: Patrick COUPRIE

Secrétaires de séance : M Christian DEBOISSIEUX

05/2024 <u>GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE STEASA ET LE SIERA - MARCHES TRAVAUX PUBLICS</u>

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Accusé de réception en préfecture 001-250101839-20240408-DELIB05-2024-DE Date de réception préfecture : 08/04/2024

1

De manière à harmoniser les pratiques et les consultations, la passation du marché public de travaux pour les branchements, les interventions d'urgence et les petits travaux et extensions du SIERA et du STEASA, il convient de mettre en place une convention de groupement de commande entre les deux syndicats.

Le projet de convention constitutive du groupement de commande est joint au présent projet de délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement et les rôles de chacun des membres du groupement, ils seraient notamment répartis de la manière suivante :

STEASA (coordonnateur du groupement)

- ✓ Validation des pièces du DCE (CCAP, CCTP...)
- ✓ Envoi de la publicité
- ✓ Analyse des offres
- ✓ Attribution et notification du marché
- ✓ Gestion des éventuels avenants à intervenir
- ✓ Suivi technique des prestations lui revenant,

SIERA

- ✓ Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- ✓ Exécuter son contrat : commande, vérification, réception et paiement des prestations
- ✓ Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de la consultation

Les frais de publicité seront également refacturés à parts égales entre chacun des membres du groupement.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir,

CONSIDERANT l'opportunité de constituer ce groupement de commande de manière à simplifier et sécuriser la procédure de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

Après avoir entendu l'exposé qui précède, Après plusieurs échanges et débats, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** l'adhésion du SIERA au groupement de commandes entre le SIERA et le STEASA et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant le STEASA comme le coordonnateur ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces administratives et techniques liées à la consultation.

Fait et délibéré le 04/04/2024 Thierry DERO<u>UBAIX, Président</u>

> Accusé de réception en préfecture 001-250101839-20240408-DELIB05-2024-DI Date de réception préfecture : 08/04/2024

> > 2